



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **CERIVAGE CONSULTANTS SA**, Grand-Rue 25,
1204 Genève
2. **Remarques:** Opérations financières et comptables, fourniture
de services et conseils en matière commerciale, plus particu-
lièrement dans les domaines de l’aviation, de la production et
de la fourniture d’énergies, administration de sociétés et aut-
res structures légales.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent
être consultés à l’office dès ce jour:
1. L’état de collocation (réf. n° 1);
2. l’état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l’inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets dé-
clarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l’état de collocation
(art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester
une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l’inventaire et les décisions re-
latives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
Sinon, l’état de collocation, l’état de revendication et l’inven-
taire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
Pour tout renseignement:
Groupe n° 4, tél. 022 388 89 04
2010 000763 C / OFA4

Office des faillites
1227 Carouge

05937016



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 15.12.2010, No 244, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario